



Dégât des eaux, réduction de préavis

Par **marine16_old**, le **05/10/2007 à 14:50**

Bonjour,rrnrIl y a eu une fuite dans mon appartement, due à la machine à laver du voisin du dessus. Le plafond de la cuisine est tout humide et moisi en plus l'odeur est assez forte. J'ai contacté ma propriétaire et mon assurance qui a mandaté une personne pour venir constater les dégâts. D'après cet ouvrier, on ne peut rien faire pour le moment, il faut attendre que le plafond sèche. Il faudra le recontacter vers le mois d'avril. Dans 6 mois!!!rnMon mari et moi ne supportons plus de vivre dans un appartement comme celui-ci et envisageons de résilier le bail.rnEst-il possible dans ce cas de réduire le préavis et de le ramener à un mois?rnMerci pour vos réponses,rrnrCordialement,

Par **ly31**, le **05/10/2007 à 18:25**

Bonsoir,rrnrVous ne pouvez réduire un préavis de bail d'habitation, pour une fuite émanant de chez votre voisin du dessus.rrnrMaintenant, si votre propriétaire est d'accord sur le principe, c'est tant mieux pour vousrrnrJe reste à votre dispositionrrnrly31